



Vendredi 16 octobre 2026, Saint-Just (35)

Commission Locale de l'Eau

Le SAGE Vilaine révisé adopté.

Au terme de 4 années de concertation et de travail collectif, la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE Vilaine a adopté le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) révisé. Cette séance du 16 octobre 2026 a également été marquée par l'élection de la nouvelle présidence de la CLE, ouvrant une nouvelle étape pour la politique de l'eau à l'échelle du bassin de la Vilaine.

Le SAGE Vilaine adopté : un cadre commun pour préserver la ressource en eau

Après 4 années de travail, de concertation et d'adaptation, **le SAGE Vilaine révisé a été adopté par la Commission locale de l'eau le 16 octobre 2026 à la majorité des 2/3, avec 45 voix pour et 18 voix contre, soit 71,43 % des suffrages exprimés.**

Ce document stratégique fixe un cadre partagé pour préserver durablement la ressource en eau et les milieux aquatiques, tout en conciliant les différents usages de l'eau et le développement du territoire.

Un projet construit collectivement

Depuis 2022, la révision du SAGE Vilaine a constitué un temps fort de dialogue à l'échelle d'un bassin de vie de **1 250 000 habitants**.

Services de l'État, collectivités, représentants du monde agricole, acteurs économiques, associations

et citoyens ont été associés à cette démarche, avec la volonté de faire émerger des réponses partagées aux enjeux de l'eau.

Reconnue par les garantes de la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) pour les **efforts engagés en matière d'information et de concertation**, cette démarche a permis de confronter les points de vue, de débattre des priorités et d'examiner les propositions des différentes parties prenantes.

Les discussions ont parfois mis en lumière des attentes et des intérêts divergents, soulignant toute la complexité de la gestion de l'eau. Le travail engagé a néanmoins permis de **progresser vers des positions communes**, avec un **consensus** dégagé en juin 2026 sur les principaux sujets de débat.

Les évolutions législatives intervenues depuis ont également été prises en compte afin d'adapter le projet au cadre réglementaire applicable, notamment à la loi d'Urgence pour la Protection et la Souveraineté Agricoles (dite UPSA). Le SAGE Vilaine révisé affirme une ambition forte : faire de la préservation de la ressource en eau une **priorité durable**, en conciliant la protection des milieux aquatiques, la protection contre le risque inondation, le développement économique et la pérennité d'une agriculture durable et économiquement viable. Il pose ainsi les **bases d'une gestion de l'eau à la hauteur des enjeux du bassin de la Vilaine et des défis à venir**.

Des ambitions renforcées pour répondre aux enjeux de l'eau

Face à la dégradation de la qualité de l'eau, aux tensions croissantes sur la ressource et aux effets du changement climatique, le SAGE Vilaine révisé renforce les orientations et les règles destinées à préserver durablement le patrimoine naturel du bassin et à accompagner les évolutions nécessaires des pratiques.

Parmi les principales avancées figurent :

- **La protection renforcée des zones humides**, avec un encadrement plus strict de leur destruction et des mesures de compensation exigeantes en cas de dérogation.
- **La préservation des cours d'eau**, grâce à un encadrement renforcé des projets susceptibles d'affecter leurs lits, leurs berges et leurs espaces de mobilité.
- **La protection des éléments structurants du paysage**, notamment les haies, les talus et les ripisylves, dont la préservation doit être prise en compte dans les documents d'urbanisme.
- **La réduction des pollutions diffuses**, avec une règle spécifique encadrant l'usage des herbicides sur certaines parcelles de maïs présentant un risque élevé de transfert vers des captages identifiés.
- **Une meilleure prise en compte des risques d'inondation et de la gestion des eaux pluviales**, notamment par la protection des zones d'expansion des crues et la recherche du zéro rejet des pluies courantes dans les réseaux.

Ces orientations traduisent un choix collectif : agir à la fois sur la protection des milieux, les pratiques et l'aménagement du territoire, afin de mieux anticiper les tensions à venir et de préserver durablement une ressource indispensable à tous.

Du cadre stratégique à l'action : l'EPTB Eaux & Vilaine mobilisé pour faire vivre le SAGE

L'approbation du SAGE Vilaine révisé constitue une étape importante, mais elle ne marque pas la fin du travail engagé. Elle ouvre une nouvelle phase, celle de la **mise en œuvre concrète des orientations**

retenues et de leur traduction dans les politiques publiques, les pratiques professionnelles et les projets d'aménagement.

En tant que structure porteuse du SAGE, **Eaux & Vilaine sera au cœur de cette dynamique**. Par son rôle d'animation, de coordination et d'accompagnement, l'établissement contribuera à faire vivre le schéma, à faciliter son appropriation par les acteurs du territoire et à soutenir la mise en œuvre de ses orientations, en lien étroit avec la Commission Locale de l'Eau et l'ensemble des parties prenantes.

Cette ambition ne pourra se concrétiser sans une **mobilisation collective**. Collectivités, acteurs agricoles et économiques, associations, services de l'État et usagers participeront à cette dynamique. Face aux défis du changement climatique et aux tensions croissantes sur la ressource, l'enjeu est de faire du SAGE un cadre de référence partagé pour guider les décisions, concilier les usages et renforcer durablement la protection de l'eau et des milieux aquatiques.

Ludovic Brossard, élu Président de la Commission Locale de l'Eau

La séance du 16 octobre 2026 a également été marquée par l'élection du président de la CLE. Conformément aux règles de gouvernance, seuls les élus sont éligibles à cette fonction et seuls les membres du collège des élus ont pris part au vote. Deux candidatures ont été présentées : celle d'Aude de la Vergne et celle de Ludovic Brossard.

À l'issue du scrutin, Ludovic Brossard a été élu président de la CLE du SAGE Vilaine, recueillant 54,1 % des suffrages. Il succède à Michel Demolder, à un moment charnière pour la politique de l'eau sur le bassin versant, alors que le SAGE révisé entre dans une nouvelle phase, celle de sa mise en œuvre. Engagé sur les questions liées à l'eau depuis près de 20 ans, Ludovic Brossard est élu local à l'alimentation durable sur la Ville de Rennes et Président d'un syndicat de production d'eau potable qui alimente près de 45 % de la population du bassin versant de la Vilaine. Il défend

une approche fondée sur la coopération entre les collectivités, les usagers, le monde agricole, les acteurs économiques, les associations et les services de l'État.

Dans un contexte marqué par la multiplication des épisodes de sécheresse, les tensions sur la ressource en eau ou les risques d'inondation, il est essentiel de préserver nos milieux naturels, refaire territoire avec le cycle de l'eau et mettre en place des politiques de sobriété des usages. Le nouveau président souhaite porter une gouvernance capable de proposer des solutions pour préserver durablement ce commun.

Pour Ludovic Brossard, le SAGE Vilaine constitue avant tout une feuille de route collective. Si le document fixe des orientations et des règles pour les années à venir, son efficacité reposera sur la capacité de l'ensemble des acteurs à travailler ensemble et à partager les efforts nécessaires pour préserver une ressource fragilisée par le changement climatique.

À la tête de la CLE, il entend ainsi faire vivre un espace de dialogue et d'expression démocratique où la recherche du consensus demeure essentielle pour répondre aux grands défis de l'eau. Une ambition qui s'inscrit dans la continuité du travail engagé ces dernières années et place l'intérêt général au cœur des choix à venir pour l'ensemble du bassin de la Vilaine

À propos du SAGE Vilaine

Le SAGE Vilaine (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) est un document de planification qui fixe les enjeux et les objectifs pour une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau. Il vise à améliorer la qualité de l'eau et des milieux aquatiques tout en permettant de satisfaire l'ensemble des usages de l'eau.

À propos du Bassin de la Vilaine

Le bassin versant de la Vilaine représente un territoire hydrographique de 11 000 km² dont 15 000 km de cours d'eau, qui couvre entièrement ou partiellement 508 communes, soit une population totale de 1 250 000 habitants localisés sur 6 départements (Côtes d'Armor, Ille-et-Vilaine, Loire-Atlantique, Maine-et-Loire, Mayenne et Morbihan) et 2 régions (Bretagne et Pays-de-la-Loire).

À propos de la Commission Locale de l'Eau et de l'EPTB Eaux & Vilaine

La Commission Locale de l'Eau (CLE), parlement de l'eau, est l'instance administrative nommée par arrêté préfectoral pour coordonner le SAGE.

La CLE joue un rôle majeur dans la gestion de l'eau à l'échelle du bassin de la Vilaine mais elle n'a pas de moyens propres pour mettre en œuvre ses actions. Elle dépend donc d'une structure porteuse : Eaux & Vilaine, pour bénéficier du soutien technique, administratif et financier nécessaire à la mise en œuvre du SAGE Vilaine.

Ainsi, la CLE définit les grandes orientations de la gestion de l'eau, notamment en matière de préservation des ressources en eau, de gestion des milieux aquatiques, et de réduction des risques liés aux inondations, en s'appuyant sur l'expertise et les ressources d'Eaux & Vilaine.

Contacts Eaux & Vilaine

Mathilde GASTON, Coordinatrice du SAGE Vilaine
mathilde.gaston@eaux-et-vilaine.bzh

Aurélien DRÉAN, Responsable Communication
T. 02 99 90 88 44 / P. 06 13 71 49 43
aurelien.drean@eaux-et-vilaine.bzh